

de nos jours. L'impartialité n'est presque jamais que le fruit du temps, et toujours elle l'est de l'absence des passions qui nous agitent encore. Nous ne pouvons faire que des mémoires ou des relations.

A peine la paix générale était donnée à l'Europe par le rétablissement des Trônes abattus par la révolution, que plusieurs militaires distingués dans les armées françaises s'empresèrent de publier des écrits sur les événemens extraordinaires, qui venaient de se passer. La guerre de la Péninsule a été jusqu'à présent celle qui paraît avoir le plus attiré leur attention; mais comme c'est précisément celle où échouèrent les armées françaises, et qui entraîna leurs désastres subséquens sur d'autres points, ces écrivains paraissent plutôt chercher à former des panégyriques partiels, qu'à écrire l'histoire de manière à faire la part des vainqueurs et des vaincus.

Cette erreur est sans doute très-excusable. Que ne peut l'amour de la patrie, chez tous les hommes bien nés et surtout parmi les militaires, chez lesquels ce sentiment doit être la première des vertus? Mais tout en excusant de si louables motifs, il doit paraître juste et convenable, par la même raison, que les écrivains des autres nations revendiquent pour

elles leur part de gloire , couronnée par le plus beau succès , celui d'avoir replacé l'Europe sur ses bases antiques.

Un officier supérieur de l'armée anglaise sir J. T. Jones sentit la nécessité d'entrer dans cette carrière. Il publia en conséquence une relation de la guerre faite par l'armée alliée dans la Péninsule et dans le midi de la France , afin de réduire à sa juste valeur , par une exposition simple et véridique des faits , les prétentions exorbitantes de quelques écrivains , qui n'accordent du mérite qu'aux vaincus. Il nous fait connaître lui-même les règles qu'il s'est faites pour atteindre une juste impartialité. Ces règles sont tracées avec une telle candeur et justesse , qu'elles doivent être présentes à tout écrivain qui , dédaignant de flatter les passions du moment , aura la noble ambition d'écrire pour la postérité. Nous avons cru faire quelque chose d'utile , en enrichissant ce volume de la traduction du Discours préliminaire , où l'auteur anglais donne un lumineux développement à ses réflexions sur cette matière ; d'autant plus qu'elles confirment ce que l'Auteur italien avance à l'égard du parti que l'on a adopté , d'accorder tout l'honneur de la résistance à un nouveau prodige , celui de la résistance en masse et individuelle des

Espagnols, pour en refuser le mérite à l'armée régulière commandée par le duc de Wellington.

On ne sera donc pas de longtemps généralement d'accord, car il paraîtrait qu'on ne l'est pas même sur les dénominations, sous lesquelles on qualifiera quelques expéditions. L'entreprise contre le Portugal en 1807 fournit un exemple frappant de cette divergence d'opinions : tandis que les uns s'efforcent de la faire passer pour une conquête, d'autres n'y voyent qu'une simple occupation, opérée sans contestation ni résistance. Cependant ce n'est pas ici une question de mots indifférente ; le mot propre fait tout. En effet si les Français ont fait réellement la conquête du Portugal, les actes de spoliation et de rigueur, dont on a eu à se plaindre dans ce pays, quoique odieux, cesseraient d'être illégitimes, parceque la conquête donne des droits reconnus par les nations.

Voyons donc quelle est l'acception vulgaire du mot *conquête*. J'ouvre le Dictionnaire de l'Académie française : *conquête* c'est l'action de conquérir ou la chose conquise. Que signifie *conquérir* ? C'est, dit le même Dictionnaire, *acquérir par les armes. César conquiert les Gaules, Alexandre conquiert l'Asie.* L'Ency-

clopédie dit que la conquête est l'acquisition de la souveraineté par la supériorité des armes d'un prince étranger , qui réduit enfin les vaincus à se soumettre à son empire ; plus loin toute conquête légitime suppose que le vainqueur eut un juste sujet de faire la guerre aux vaincus.

Appliquons ces définitions à l'affaire du Portugal , et voyons ce qui a précédé l'expédition du général Junot en 1807 , de quelle manière ce général est entré dans le royaume , et à quelle époque on a mis en avant la prétention de qualifier de conquête l'occupation non disputée de ce pays.

Il est vraisemblable que Napoléon avait depuis longtemps formé le dessein de s'emparer du Portugal , soit pour donner ce royaume à l'Espagne , en échange de ses provinces en deçà de l'Ebre , dont il s'emparerait , soit qu'il eut eu déjà l'intention de détrôner la branche des Bourbons qui régnait à Madrid. Il était difficile de faire agréer cette perfidie à Charles IV. Napoléon risqua néanmoins pour la première fois , et comme en passant , d'insinuer dans le Traité préliminaire de 1801 (1) conclu à Madrid , la possibilité d'un événement qui devait effaroucher la probité personnelle du

(1) Voyez Pièces Justificatives n° 1.

monarque espagnol. La guerre eut effectivement lieu entre le Portugal et l'Espagne, mais le roi catholique, sans doute mécontent de ses hôtes, quoique l'armée française eût observé alors une discipline sévère en Espagne, se hâta de conclure la paix avec le Portugal, en gardant uniquement la place d'Olivença. Cette résolution déplut infiniment à Napoléon : il refusa de ratifier le traité signé à Badajoz par son frère Lucien et le vicomte Balsemao, plénipotentiaire portugais, précisément parceque le quart des provinces portugaises (à défaut de la conquête entière du royaume) ne restait pas dans les mains des Espagnols ; ce qui, à cette époque, était la même chose que s'il les faisait occuper lui-même par ses troupes.

En présentant au Corps Législatif dans la séance du 9 frimaire an X le traité conclu entre la république française et la reine de Portugal, l'Orateur du Gouvernement ne fait pas mention de ce traité préliminaire ; mais Napoléon a trahi sa pensée dans le discours, qu'il a fait tenir à cet Orateur. (1)

On voit, d'après ce rapport, que Napoléon fut forcé par les événemens, d'ajourner en 1801 l'exécution du Traité préliminaire ci-

(1) Voyez Pièces Justificatives n° 2.

dessus mentionné , c'est-à-dire , ses projets destructeurs contre le Portugal. Nous disons ajourner ; car aussitôt après la paix de Tilsit , l'empereur Alexandre ayant consenti à ce qu'il tournât son ambition contre les états du midi de l'Europe , Napoléon revint avec une nouvelle activité et un grand surcroit de puissance à son projet favori de la conquête du Portugal , pour tomber plus sûrement sur l'Espagne , tout en associant d'abord cette puissance au rôle odieux qu'il jouait lui-même. Nous n'entrerons point dans les détails des négociations , ou plutôt des trames honteuses , qui amenèrent le 26 octobre 1807 la conclusion du traité du simulé partage du Portugal ; (1) mais nous ferons observer que tout était prêt à la même époque pour l'expédition contre ce royaume et pour la prise par trahison des places frontières de l'Espagne , alliee de la France.

Il nous reste maintenant à examiner comment le général commandant l'armée de celui qui , le 27 octobre 1807, stipulait le partage et la destruction du Portugal, a rempli les intentions de son maître , qui , d'après le vœu du Traité , devaient être secrètes.

(1) Voyez Pièces Justificatives n° 3.

Vingt-un jours après la signature de ce traité secret, le 17 Novembre 1807, le général en chef du 1^{er}. corps de l'armée de la Gironde adresse à la nation portugaise une proclamation comme lieutenant d'un souverain, non seulement ami, mais allié; car il y est dit, « Votre » prince a déclaré la guerre à l'Angleterre, » *nous faisons donc cause commune* (1) ». Le prince régent de Portugal, ayant de son côté pris alors le parti de transférer la résidence de la famille royale en Amérique, durant l'occupation de ses possessions européennes par l'armée française, nomma par décret du 26 Novembre (2), pour administrer le Portugal en son absence, un conseil de régence que S. A. R. chargea expressément de recevoir les troupes françaises en amies, d'éviter toute querelle entre les individus des deux nations, et de fournir aux Français tout ce dont ils pourraient avoir besoin.

Effectivement, le général français, qui avait déjà trouvé accueil et toute sorte de secours à Abrantès et dans les autres villes sur sa route, fut prévenu à son arrivée à *Sacavem*, distant de deux lieues de Lisbonne, des dispositions du décret royal du 26, en exécution desquelles

(1) Voyez Pièces Justif., n°. 4.

(2) Voyez Pièces Justif., n°. 5.

le président du conseil de régence lui fit savoir qu'il pouvait librement entrer dans la capitale, où son armée serait reçue comme celle d'une nation amie. Le général en chef, qui n'avait près de lui que quelques centaines d'hommes exténués de fatigue et dans le plus complet dénuement, encouragé par cette invitation, entra dans la capitale le 30, le lendemain du jour que le prince en était parti : ses soldats, au lieu d'être repoussés, furent reçus avec humanité par les habitans, qui leur prodiguèrent spontanément toute sorte de secours ; tandis que de son côté ce général continua à tenir le même langage qu'à Alcantara, ne se présentant pas en ennemi, en conquérant, mais en ami, en allié, et disant aux habitans de Lisbonne : « Je suis venu pour vous délivrer » du joug des Anglais. L'empereur m'a envoyé » pour vous protéger, je vous protégerai (1) ». C'est-là tout ce qui s'est passé depuis le 17 novembre, jour de la date de la proclamation du général en chef à Alcantara, avant de franchir la frontière, jusqu'au 30 du même mois, jour de l'entrée du même général à Lisbonne.

Non seulement le général Junot fut loin de se montrer sous l'aspect d'un conquérant, et le 17 novembre à Alcantara, et le 30 du même

(1) Voyez Pièces Justif., n°. 6.

mois à son entrée à Lisbonne , mais il n'a pas même pu s'emparer des postes de la ville que le 3 décembre , faute de troupes en état de les occuper. Ce ne fut que le 1^{er}. février 1808 , c'est-à-dire deux mois plus tard , que le mot *conquête* ou l'équivalent fut prononcé pour la *première fois* , quand l'on jugea à propos de publier le décret de Milan du 23 décembre 1807. Le lecteur pourra se mettre au fait de ce qui s'est passé à Lisbonne depuis le 30 novembre de cette année jusqu'au 1^{er}. février de l'année suivante , s'il veut se donner la peine de prendre connaissance de l'extrait historique du décret de Milan , de la proclamation et des décrets du général en chef sous cette date , imprimés sous les numéros VII, VIII, IX, X et XI des Pièces Justificatives (1).

En résumé ,

L'armée française marche pour faire cause commune avec le Portugal (17 nov. 1807).

Le prince régent , respectable par ses vertus , se laisse entraîner par des méchants , qui en lui conseillant de partir pour le Brésil , voulaient le livrer à ses ennemis : malgré cela , le général français , envoyé pour protéger la nation portugaise , promet encore de la protéger (30 nov. 1807).

(1) Voyez les numéros 7, 8, 9, 10, 11 des pièces justificatives.

Le prince n'est plus le prince régent, mais le prince du Brésil, qui abandonnant le Portugal renonce à tous ses droits à la souveraineté du royaume : les Portugais ne sont pas un peuple, une nation, ce sont des îlotes, qui ne sont plus propriétaires de rien, pas même du sol ; pour redevenir propriétaires il faut qu'ils payent cent millions de francs, pour rachat de toutes propriétés de quelque nature qu'ils soient (1^{er}. fév. 1808).

Tel est le résultat des promesses faites aux Portugais ! Telle est l'exécution du traité de Fontainebleau par rapport à l'Espagne ! Cependant le prince régent de Portugal n'avait fait aucun acte postérieur au 26 novembre ; car il n'a déclaré la guerre à la France que le 1^{er}. mai 1808, après avoir été informé de l'usurpation de ses états, consommée le 1^{er}. février, comme nous venons de le dire.

D'après cela la conquête du Portugal ne fut pas consommée le 30 novembre, comme on le soutient aujourd'hui, mais le 1^{er}. février suivant, et c'est ce que l'on dit dans le temps même de l'événement. Cette conquête ne fut pas une acquisition faite par les armes, comme celle des Gaules par César et de l'Asie par Alexandre, exemples par lesquels l'académie française explique sa définition ; mais par un dé-

cret de Napoléon, comme le fut depuis l'acquisition de l'Oldembourg ou des villes anséatiques. Or, à moins de prétendre que Napoléon eût le pouvoir de changer l'essence de choses, et de faire que ce qui a été, ne fût point, il paraît impossible de soutenir que l'occupation d'un pays, qui n'opposa pas de résistance et qui, au contraire, accueillit les troupes étrangères, comme si elles étaient alliées, puisse jamais être considérée, comme une conquête, c'est-à-dire, *l'acquisition de la souveraineté par la supériorité des armes d'un prince étranger, qui réduit enfin les vaincus à se soumettre à son empire.* Là où il n'y a pas eu d'opposans, il n'a pu y avoir de vaincus.

Le ministère espagnol intervient aussi dans l'entreprise de transmettre à la postérité les événemens de cette époque mémorable, non-seulement par l'encouragement qu'il donne aux écrivains qui s'en sont chargés, en leur facilitant les documens officiels qui sont à la disposition du gouvernement, mais en formant près le ministre de la guerre une commission d'officiers de toute arme, destinée à ce travail. C'est peut-être le cas de dire que le mieux est l'ennemi du bien; car, comment croire que les auteurs jouissent de toute liberté d'émettre leurs opinions, avec cette impartialité, le plus bel

appanage de l'histoire , si leurs écrits doivent être assujettis au double contrôle du ministère et de la censure ? Et cela en présence des acteurs des scènes terribles , qui se sont représentées dans l'étendue de la Péninsule ; acteurs , dont quelques-uns sont au pinacle de la faveur , malgré leurs pernicious et imprévoyans conseils , tandis que d'autres , qui se sont opposés à ces conseillers , pour le moins inexpérimentés et à vue courte , sont plongés dans la disgrâce ?

Ces difficultés , nous n'hésitons pas à l'affirmer , sont insurmontables pour des écrivains , qui doivent juger d'après un ministère , dont les membres se trouvent nécessairement dans une de ces catégories , et lors qu'eux-mêmes ont été plus ou moins engagés dans cette longue querelle nationale. Les auteurs ont la bonne foi d'en convenir : ils n'ont pas fait difficulté de signaler les écueils , à travers lesquels ils étaient forcés de naviguer. « Tout change de couleur , » disent-ils , à travers le prisme trompeur de la » discorde civile ; aux yeux du public l'éloge le » plus mérité , adressé à celui qui peut l'en- » tendre et le récompenser , ressemble à la » flatterie , comme les griefs les plus justes re- » prochés au malheureux qui gémit sans dé- » fense dans un cachot , ou qui traîne loin de » sa patrie le poids de la proscription et du

» remords, paraissent amassés avec un art per-
» fide par la haine toujours injuste. »

Si ces réflexions sont aussi justes que sages, comment les concilier avec celles qu'on lit quelques pages plus loin ? « Doit-on , y est-il dit , dans l'intérêt des états , préférer à l'utilité générale le bien-être d'un petit nombre et obscurcir la gloire des bons pour ne point entâcher le nom des méchants ? Il vaut mieux charger de l'exécration des siècles ceux qui furent coupables , que laisser sans excuse ceux qui ne furent que faibles. » Rien de mieux. Mais où se trouve en Espagne ce tribunal impartial ? L'Europe ne voit , et probablement la postérité ne verra dans les Espagnols de cet âge , sans en excepter qui que ce soit , que des prévenus , puisque les trois partis , qui , au fond , voulaient tous la même chose , se reprochent mutuellement les maux de la patrie ; et ce serait un étrange tribunal pour prononcer définitivement sur des points d'un si haut intérêt , que des hommes qui quittant , de leur autorité privée , le banc des accusés , se seraient assis sur les sièges des juges , pour décider de leurs propres intérêts personnels contre leurs accusateurs !

Nous n'avons que le premier volume de l'ouvrage , intitulé : *Histoire de la guerre d'Espagne*

contre Napoléon Buonaparte : ouvrage , qui vraisemblablement comprendra un grand nombre d'autres , puisque le premier , qui n'en est que l'introduction , contient 416 pages. Cette partie a pour objet, il est vrai, ce qu'il y avait de plus scabreux à manier , savoir : ce qui a précédé le voyage de Bayonne , et ce voyage lui-même ; mais déjà nous pouvons annoncer aux auteurs, d'après l'opinion que nous voyons généralement établie , que leurs craintes n'étaient que trop fondées , et que leurs arrêts , repoussés aujourd'hui par les gens sages , ne seront pas probablement confirmés par la postérité.

Les générations à venir n'auront pas, comme la génération actuelle composée des propres acteurs des événemens , deux poids et deux mesures ; et si ceux qui ont conseillé à Ferdinand VII le voyage de Bayonne , malgré les révélations du jeune et loyal Hervas , trouvent grâce devant la postérité par *la nécessité de céder à des circonstances impérieuses* , elle condamnera encore moins ceux qui plus prévoyans, s'y sont opposés, et ne manquera pas de remarquer la bizarrerie de la destinée , qui maintint les premiers dans la faveur , malgré les malheurs que leur peu de sagacité attira sur le roi et la nation, et poussa les autres dans un abîme de malheurs , quoique l'événement eût justifié leur triste prévoyance.